



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	AIDE SOIGNANT
Emploi	AIDE SOIGNANT
Métier	AIDE SOIGNANT
% temps	100

2. AFFECTATION

Pôle	URGENCES
Structure interne (CR - Code et Libellé)	2643
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	Post Urgences

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Rattachement hiérarchique

L'aide-soignant est placé :

- Sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité de l'unité. Il collabore dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en charge.
- Sous l'autorité hiérarchique du directeur et par délégation, du coordonnateur général des soins et des cadres de santé assistants du chef de pôle.
- Sous l'autorité fonctionnelle du chef de son pôle d'affectation, du médecin responsable de l'unité.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Amplitude : 12h en repos variable

- Horaires : 19h00/07h00
- Cycle hebdomadaire de 32h30
- Congés posés dans le respect de la note GTT annuelle



5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

L'unité Post Urgences est intégrée au Pôle Urgence du CHV qui se compose de :

- **UPRM (Urgence Psychiatrique Rhône Métropole) Ligne Urgence** Unité d'accueil, de consultation et d'orientation du CHV – SJDD – St Cyr. L'UPRM accueille les patients hors secteur ou SDF par tour de répartition entre les 3 centres hospitaliers
- **Unité post Urgences : Ligne Urgence** Unité d'observation, d'évaluation et d'orientation. Unité d'hospitalisation de courte durée. La durée du séjour pouvant aller de 72h à 7 jours maximum suivant la clinique du patient.
- **E.L.L.I.P.'S** : Equipe de liaison et d'intervention auprès des personnes atteintes de troubles psychiques et leurs proches pour l'engagement dans les soins.
- **CPS : Centre de Prévention Suicide** : Prise en charge téléphonique en première intention puis en consultation médico-infirmière des détresses psychologiques avec risques ou passages à l'acte suicidaire (dispositif régional)
- **Vigilan's** : prise en charge téléphonique des patients suicidant.
- **LIVE** : Plateforme téléphonique d'information et d'orientation à destination des professionnels, aidants et patients.
- **3114** : Plateforme téléphonique dédiée aux urgences suicidaires.
- **Unité de crise et d'orientation (UCO)**, Unité d'hospitalisation de très courte durée accueillant des patients en HL intersectoriels.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'aide-soignant réalise, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec ce dernier et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, d'éducation à la santé et relationnels pour préserver ou restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

Le rôle de l'aide-soignant s'inscrit dans une approche globale qui, outre la participation aux soins, implique une prise en charge psychologique et comportementale de la personne soignée. L'ASD élabore en pluridisciplinarité le projet de soins individualisé. Sa démarche nécessite une adaptation permanente à chaque situation singulière.

7. ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES

Accueil :

- Recueillir auprès de l'infirmière les informations nécessaires à l'accueil, l'installation et les habitudes de vie du patient.
- Participer à l'accueil et à l'information des familles et des visiteurs dans son champ de compétences.



- Accompagner le patient dans la découverte de l'unité, de sa chambre, des personnes et l'aider à s'installer.

Soins :

- Transmettre les observations et informations recueillies auprès du patient et de son entourage à l'équipe soignante, les centraliser dans le dossier individualisé de la personne.
- Contribuer dans son champ de compétences à l'identification et l'évaluation des besoins physiques et physiologiques du patient.
- Rechercher les ressources du patient : maintenir ses acquis et développer ses compétences.
- Accompagner le patient dans la prise en charge des besoins fondamentaux.
- Réaliser les soins d'hygiène et de propreté dans le respect de la pudeur et de l'intimité du patient.
- Réaliser et/ou accompagner le patient dans la réfection de son lit, le rangement de son environnement, la gestion de son linge et des produits d'hygiène et de toilette.
- Intégrer les règles d'hygiène, d'ergonomie et de sécurité dans la dispensation des soins.
- Observer et signaler à l'IDE tout changement dans le comportement du patient.
- Initier ou participer aux actions d'amélioration du bien-être et du confort des patients.
- Participer à évaluer et prévenir la douleur.

Accompagnement hôtelier :

- Commander en collaboration avec l'IDE les repas en adéquation avec les régimes alimentaires, les goûts et aversions des patients dans le respect des convictions culturelles de la personne.
- Vérifier, déconditionner et faire réchauffer les repas dans le respect des protocoles.
- Accompagner le patient dans la prise du repas avec aide totale ou partielle dans une démarche éducative (restaurer, maintenir et développer ses acquis)

Hygiène hospitalière :

- Prendre en charge l'hygiène et le bio nettoyage de l'environnement immédiat du patient.
- Assurer la gestion du linge propre et du linge sale.
- Assurer l'évacuation des déchets et du linge sale dans le respect des procédures.

Logistique :

- Vérifier le matériel.
- Evaluer les besoins en produits d'épicerie, d'usage unique.
- Gérer les commandes au regard des besoins repérés.
- Assurer le suivi des stocks, organiser le rangement en fonction des dates de péremption.

Pédagogie :

- Participer à l'accueil et l'encadrement des étudiants et/ou des nouveaux professionnels

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- En collaboration avec l'équipe pluri professionnelle, l'aide-soignant participe à la prise en charge globale du patient :
- Identification et évaluation des besoins physiques, physiologiques et psychologiques.
- Travail en collaboration avec l'équipe paramédicale et médicale dans une démarche de coordination des actions de soins pour une mise en sens nécessaire à la cohérence du projet de soin individualisé du patient.



- Observation de l'état clinique du patient, selon son champ de compétences
- Participation à l'organisation et à l'animation d'activités thérapeutiques et/ou occupationnelles.
- Accompagnement du patient lors des mutations (secteurs du CHV ou consultations somatiques) ou pour un transfert sur d'autres établissements.
- Transmissions orales et écrites des observations (relèves, réunions cliniques).
- Participation aux synthèses cliniques et présentation en équipe pluri professionnelle.
- Au niveau institutionnel, participation aux appels « PTI » (appel urgence-violence et/ou détresse vitale) et à l'organisation des soins sécurisés.
- Participation à des groupes de travail concernant leur champ de compétences

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Capacité à instaurer un climat de confiance et de sécurité dans l'unité et auprès des patients
- Capacité à assurer et maintenir une permanence d'accueil, d'écoute et de vigilance au sein du service
- Capacité à contribuer à l'identification des besoins physiques, psychologiques et physiologiques du patient.
- Capacité à établir des relations adaptées avec les personnes soignées et leur entourage.
- Capacité d'adaptation de sa pratique
- Capacités d'analyse et d'élaboration clinique à partir de l'observation des comportements et de l'écoute du patient et de son entourage.
- Capacité d'anticipation, sens de l'organisation et des priorités.
- Capacités à s'inscrire dans une dynamique de formation permanente.
- Capacités d'autoévaluation et de réajustement de sa pratique.
- Esprit d'initiative dans le respect de son champ de compétences.
- Capacité de communication écrite et orale.
- Aptitude à travailler en équipe pluri professionnelle.
- Rigueur et conscience professionnelle.
- Disponibilité.
- Dynamisme et autonomie.

10. FORMATION SOUHAITEE : Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant ou CAFES ou DPAS

Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance des règles d'ergonomie et de manutention des malades.
- Connaissance en hygiène et en restauration
- Connaissance de la législation sur les hospitalisations en psychiatrie.
- Connaissance et respect du secret professionnel.
- Connaissance et respect des règles et devoirs des agents de la fonction publique hospitalière
- Pratique de l'informatique
- Etre titulaire du permis B.

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

Direction des Soins

Modifications apportées par la nouvelle version

- Création et remise en forme sous nouvelle cartouche graphique.

RédactionTIVIOSZ P.C.
Cadre de Santé Bureau de Coordination
NUIT**Vérification**Corinne BOUCHET
Cadre Supérieur de Santé
BC Jour / Nuit**Validation**Pierre Hubert DUCHARME
Coordonnateur Général des Soins